



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL123_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°123/2023
du Conseil communautaire
Séance du 25 septembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 19 septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY CROS, Claude SALAU, Maria SEUBE, Christian SUAUA, Benoit TRICHOT, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Yves CAZORLA à Michel AGNEL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Jean Christian REY, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Daniel MOUCHETANT à Gilles BEAUDET, Christine MUCCIO à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Louis NOIRET à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Michel FOND-THURIAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAUA, Vincent ROUSSELOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Fred MALHER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON, Christophe SERRE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : PEM de Laudun-L'Ardoise : étude de faisabilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques, ses articles L.2123-3 0 L.2123-6

Vu la délibération 78/2019 pour la mise en place du contrat de concession de service public, et notamment la prise effective de la compétence, en délégation jusqu'à cette date,

Considérant la nécessité d'aménager la gare de Laudun-L'Ardoise pour la réouverture intégrale de la rive droite du Rhône, en date du 29 août 2022.

Considérant que le foncier du PEM va faire l'objet de conventions avec les divers partenaires,

Considérant que ce projet va pouvoir faire l'objet d'un co-financement avec différents partenaires, à ce stade le plan de financement n'est pas stabilisé

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Mobilités du vendredi 08 septembre 2023,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le lancement de l'étude de faisabilité pour le PEM de Laudun-L'Ardoise, que la somme est inscrite au budget annexe Transport,
- **D'AUTORISER** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

en Préfecture et publié le **03 OCT. 2023**

